

DIETHYLENE GLYCOL
**DIETHYLENE
GLYCOL**
1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
Nom commercial : DIETHYLENE GLYCOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
145 rue de Paris
FR- 93013 Bobigny cedex FRANCE
T: +33 (0)1 48 43 33 04

Nom et fonction de la personne responsable : Munier - ll.munier@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: Xn; R22

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention (CLP : Acute Tox. 4)

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)
• Pictogramme(s) de danger


• Code de pictogrammes de danger : SGH07
 • Mention d'avertissement : Attention
 • Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
 • Conseils de prudence
 - Généraux : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
 - Prévention : P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - Intervention : P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
 - Considérations relatives à l'élimination : P501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

DIETHYLENE GLYCOL
**DIETHYLENE
GLYCOL**
2 Identification des dangers (suite)
2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

3 Composition/informations sur les composants

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
2,2'-oxydiéthanol	: 100 %	111-46-6	203-872-2	603-140-00-6	01-2119457857-21	Xn: R22

4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours** : Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais.
 - **Contact avec la peau** : Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
 - **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
 - **Ingestion** : Faire boire de l'eau si la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

- A l'intention du médecin** : Traitement symptomatique.
Peut provoquer une toxicité rénale, respiratoire et du SNC. Envisager un lavage gastrique avec protection des voies respiratoires, administration d'éthanol ou d'inhibiteurs de l'alcool deshydrogénase, tels que le formepizole, comme traitements d'antidote.

5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Mousse. Poudre.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques** : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.
Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

DIETHYLENE GLYCOL

DIETHYLENE
GLYCOL**5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)**

Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique génère : oxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Prévention : Conserver à l'abri des sources d'ignition.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Assurer une ventilation d'air appropriée.
L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

7 Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Général : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner.

Manipulation : Maintenir la température en dessous de 60°C
N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.
Eviter le contact avec les yeux.
Eviter toute exposition inutile.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

DIETHYLENE GLYCOL

DIETHYLENE
GLYCOL**7 Manipulation et stockage (suite)**

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Classe 10-13
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.
Conserver dans des récipients en verre, acier inoxydable, ou aluminium.
Zinc.

Stockage - à l'abri de : Humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux** : Lunettes.
- **Protection des mains** : Utilisez des gants en caoutchouc. Nitrile, PVC.
caoutchouc naturel >=8h, épaisseur 0,5mm / chlorure de polyvinyle >=8h, épaisseur 0,5mm / Polyisoprène >=8h, épaisseur 0,5mm / caoutchouc butyle >=8h, épaisseur 0,5mm / caoutchouc fluoré >=8h, épaisseur 0,4mm
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

8.2. Limites d'exposition professionnelle

- **Allemagne** : AGW VME : 10ml/m3
44mg/m3

9 Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Aspect**
- Etat physique à 20 °C** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- **Odeur**
- Odeur** : Inodore.
- **Seuil olfactif** : Aucune donnée disponible.
- **pH** : Aucune donnée disponible.
- **Point de fusion / Point de congélation**

DIETHYLENE GLYCOL

DIETHYLENE
GLYCOL

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point de congélation [°C]	: -10
Point de fusion [°C]	: -13
• Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition	
Point d'ébullition [°C]	: 242-252
• Point d'éclair	
Point d'éclair [°C]	: >135
• Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
• Inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
• Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: 0,7
Limites d'explosivité supérieures [%]	: 22
• Pression de vapeur	
Pression de vapeur [20°C]	: 0,013 hPa
• Densité de vapeur	
Densité de vapeur relative (air=1)	: 3,66
• Densité relative	
Densité	: 1.12 (20°C)
• Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Miscible.
• Coefficient de partage : n-octanol / eau	
Log P octanol / eau à 20°C	: -1,98 (25°C)
• Température d'auto-inflammabilité	
Temp. d'autoinflammation [°C]	: 229
• Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
• Viscosité	
Viscosité à 20°C [mm ² /s]	: 33
• Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
• Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

DIETHYLENE GLYCOL

DIETHYLENE
GLYCOL**10 Stabilité et réactivité (suite)**

Réactions dangereuses : Réagit violemment avec : Agent oxydant. Réagit violemment au contact des acides. Il peut se produire une réaction exothermique. Bases. Risque d'explosion.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Humidité.

10.5. Matières à éviter

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chauffé jusqu'au point de décomposition, libère des fumées dangereuses.

11 Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

- **Inhalation** : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
 - **Cutanée** : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.
 - **Oculaire** : Légèrement irritant.
 - **Ingestion** : Dans les cas extrêmes, mort. pour l'homme environ 100ml (1/2 verre)
 Affecte le système nerveux. En grande quantité
 L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 12565
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : 11890
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : CL0 = 4,4-4,6
Irritation de la peau (lapin) : N'est pas supposé irritant. OCDE 404
Irritation des yeux (lapin) : N'est pas supposé irritant.
Toxicité chronique : Atteinte des reins.
Sensibilisation : Ce produit ne provoque pas de sensibilisation sur des cochons d'Inde soumis à des injections sous-cutanées. 67/548/CEE, annexe V, B6
Mutagenicité : aucune evidence d'activité mutagène.

12 Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Sur les ingrédients : CE0-7jours = 2700 mg/l (Scenedesmus quadricauda - algues)
CL50-24 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 84000
CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : >32000 (Gambusia affinis)
ECo Pseudomonas putida : NOEC -16h = 8000 mg/l

12.2. Persistance - dégradabilité

DIETHYLENE GLYCOL

DIETHYLENE
GLYCOL**12 Informations écologiques (suite)**

Biodégradation [%] : Le produit est biodégradable. 67%, 28d

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Faible.
Log POW : -1.98
Log POW : 0.4 - 0.7

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

13 Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14 Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Information générale : Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Danger pour l'environnement

Non applicable.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

DIETHYLENE GLYCOL

DIETHYLENE
GLYCOL

14 Informations relatives au transport (suite)

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Classification CE : 2,2'-oxydiéthanol

No CAS :000111-46-6
No CE :203-872-2
Numéro annexe :603-140-00-6
REACH :01-2119457857-21
Xn; R22

Symbole(s)



Phrase(s) R

: Xn : Nocif
: R22 : Nocif en cas d'ingestion.

Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Enregistrements

: AICS (the Australian Inventory of Chemical Substances) en Australie
DSL (Domestic Substances List) au Canada
INV au Canada
ENCS (Existing & New Chemicals Substances) au Japon : / JEX / ISHL : (2)-2979 / (2)-415
TSCA (Toxic Substances Control Act) aux USA
KECI (Korea Existing Chemicals Inv.) en Corée KE-27694
PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances) aux Philippines

Autres

: Réglementation installations classées : 1510
Maladie professionnelles : n°84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2) : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

DIETHYLENE GLYCOL

DIETHYLENE
GLYCOL

16 Autres informations (suite)

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document